

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

## **I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 28 mars 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## **II. La section de fonctionnement**

### **a) Généralités**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, aux dotations de l'Etat, au remboursement par la commune de St Sulpice d'une partie du coût de fonctionnement de l'école, des loyers et frais de chauffage perçus par les locataires, des produits encaissés grâce aux locations de la salle polyvalente, de la salle de sports et des concessions funéraires.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par le remboursement à l'intercommunalité du coût de la masse salariale, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux (eau électricité, bois, fioul), les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les indemnités d'élus.

Entre également en dépense de fonctionnement, les travaux de modernisation d'éclairage public que la commune paie sous forme de participation au SIEA qui se charge de l'exécution des travaux.

De plus, depuis 2023, la commune récupère la compétence Voirie jusqu'alors exercée par Grand Bourg Agglomération. En compensation, Grand Bourg Agglo verse une compensation à la commune du montant de la dotation voirie qui lui était jusqu'alors allouée. Cette compensation est en recette d'investissement. La commune dispose librement de cette dotation. Pour 2024, il a été décidé d'affecter 43 000 € en dépense d'entretien de voirie, sur les 56 000 € de la dotation.

## **b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
011	Charges à caractère général	215 455.00
012	Charges de personnel	218 000.00
014	Atténuations de produits	12 500.00
65	Autres charges de gestion courante	90 105.00
66	Charges financières	7 300.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
<b>TOTAL DES DEPENSES RELLES</b>		<b>544 360.00</b>
6811	Dotations aux amortissements	1 075.00
023	Virement à la section d'investissement	301 976.19
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>847 411.19</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>002</b>	<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>301 976.19</b>
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	12 900.00
73	Impôts et taxes	343 100.00
74	Dotations et Participations	146 535.00
75	Autres produits de gestion courante	39 900.00
77	Produits exceptionnels	3 000.00
<b>SOUS TOTAL RECETTES</b>		<b>545 435.00</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>847 411.19</b>

### **b) Les dotations de l'Etat.**

Les dotations attendues de l'Etat (DGF, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation, dotation aux élus locaux) sont estimées à 90 947 € soit une baisse de 2 947 € par rapport au montant perçu l'an passé.

## **III. La section d'investissement**

### **a) Généralités**

La section d'investissement est liée aux projets de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers tels que des terrains, d'études et de travaux.

- en recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), le fond de compensation de la TVA (FCTVA) perçu sur les investissements réalisés 2 ans auparavant, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement réalisés en N-1 ou à réaliser et les emprunts.

En 2024, on compte également en recettes d'investissement, la compensation versée par Grand Bourg Agglomération pour la voirie et la compensation versée par la commune de St Sulpice pour les travaux d'investissement réalisés dans les écoles.

**b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement**

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>001</b>	<b>Déficit d'investissement reporté</b>	<b>154 645.03</b>
<b>16</b>	<b>Remboursement d'emprunts et caution</b>	<b>75 500.00</b>
<b>27</b>	<b>Autre immo financière</b>	<b>7 250.00</b>
	<b>Dépenses d'équipement :</b>	<b>415 741.19</b>
	Frais d'étude urbanisme	30 000.00
	Terrain de sport	13 000.00
	Ecole maternelle	5 700.00
	Ecole élémentaire	10 000.00
	Matériel de défense incendie	28 800.00
	Panneaux de signalisation	6 100.00
	Réserve foncière	31 000.00
	Matériel	17 000.00
	Salle polyvalente	11 500.00
	Cimetière	41 000.00
	Travaux de voirie	1 000.00
	Equipements pompiers	1 500.00
	Salle de sports	265.00
	Salle paroissiale	20 000.00
	Atelier technique du Gottex	23 200.00
	Bibliothèque	10 000.00
	Travaux divers	165 676.19
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>653 136.22</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
13	Subventions d'investissement	136 085.00
13	Attributions de compensation	82 000.00
10222	FCTVA	77 855.00
10226	Taxe d'aménagement	8 000.00
1068	Excédents de fonctionnement	46 145.03
<b>Sous total des recettes de fonctionnement</b>		<b>350 085.03</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>301 976.19</b>
<b>28</b>	<b>Amortissement</b>	<b>1 075.00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>653 136.22</b>

**c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :**

- cimetière : enrobé des 4 allées principales, plantations autour du jardin du souvenir et pose de 2 nouvelles colonnes de columbarium
- défense incendie : installation aux Vernes d'une nouvelle réserve incendie en complément des

- poteaux incendie dont le débit est insuffisant et changement de la porte du garage des pompiers.
- salle paroissiale : une mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée pour rénover et transformer cette salle en salle des associations
  - bibliothèque : renouvellement du mobilier et travaux de peinture

A noter que la commune a travaillé sur un programme pluriannuel des investissements de 2021 à 2026.

De plus, il a été créé 2 autorisations de programme permettant de lisser les crédits prévus au budget sur plusieurs années. Elles ont été actualisées :

Le programme AP/CP 01 – Révision du PLU : coût actualisé de 64 000 € lissé sur 4 ans

Le programme AP/CP 02 – Aménagement d'une aire de loisirs et de sport : soldée

#### **d) Les subventions d'investissements :**

Par respect du principe de sincérité budgétaire, ne sont inscrites au budget uniquement les subventions dont le montant du versement a été notifié.

Il reste à percevoir 131 500 € de subventions notifiées en 2023.

Une nouvelle subvention de 4 585 € est attendue du Département suite aux travaux d'isolation de l'atelier du Gottex.

#### **e) Etat de la dette**

En 2022, pour financer les investissements, la commune a souscrit 2 emprunts pour un montant total de 350 000 €. Un 1<sup>er</sup> emprunt à court terme de 130 000 € qui sera remboursé sur 2 ans et un emprunt moyen terme de 220 000 € qui sera remboursé sur 15 ans.

Le capital restant dû à fin 2022 était de 285 000 €.

*Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.*